

# au fil du Bandiat

## charentais

[Au Sommaire](#)

Le SIAH du Bandiat publie pour vous ce bulletin afin de vous permettre de prendre connaissance des actions réalisées par le Syndicat, de mieux comprendre le fonctionnement des cours d'eau et de vous faire découvrir la richesse naturelle que le Bandiat nous offre.

Page 1 : *Contexte du Bandiat*

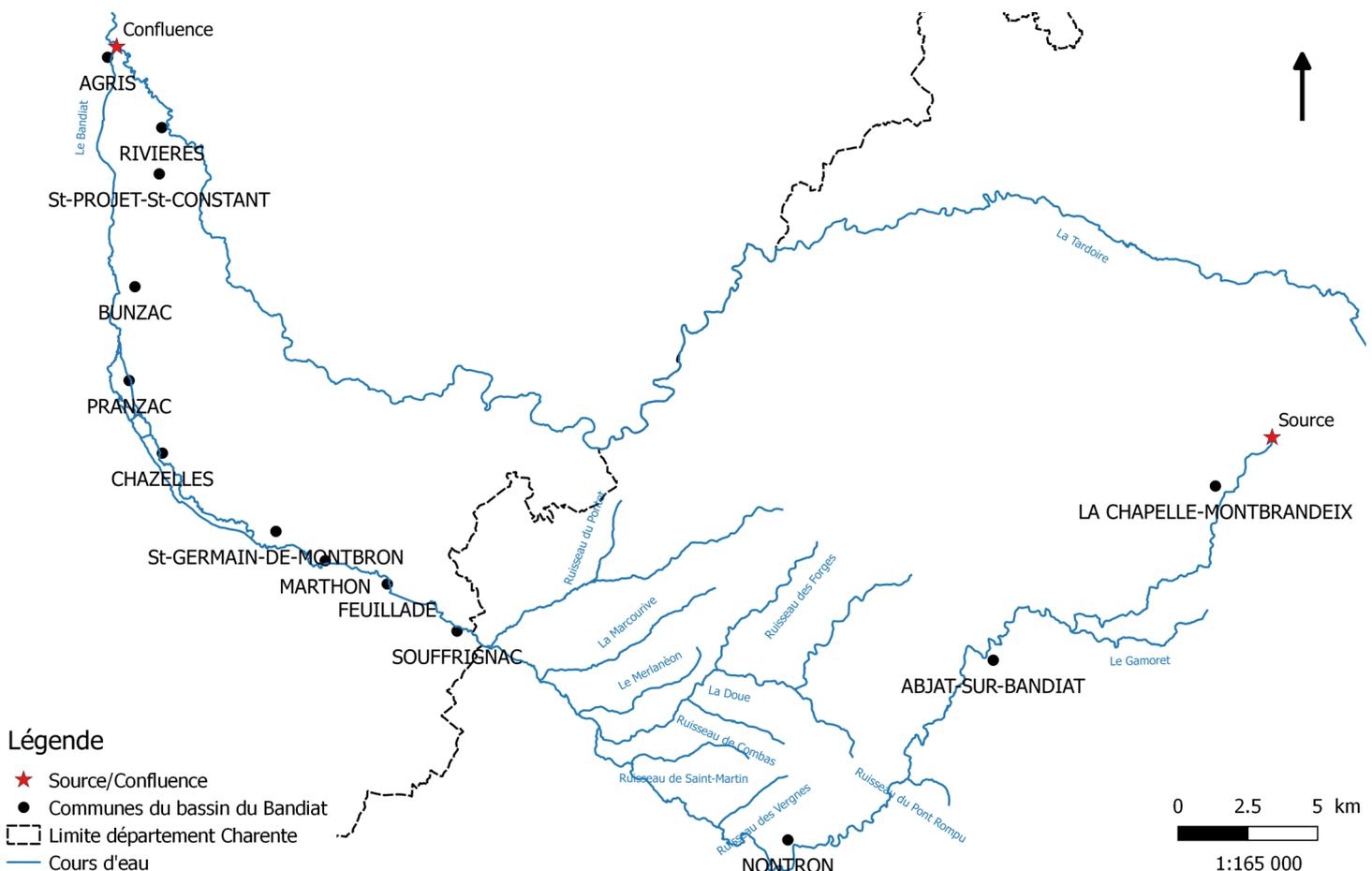
Page 2-3 : *Le SIAH du bassin du Bandiat  
La DIG et le PPG*

Page 4 : *Zoom sur...*

### Contexte du Bandiat

Le Bandiat prend sa source près de la commune de La chapelle Montbrandeix, il parcourt **95 km** avant de rejoindre la Tardoire sur la commune d'Agris.

Le Bandiat est une **rivière qui s'épuise** au fur et à mesure qu'elle progresse dans le département ; le débit diminue peu à peu, absorbé par un nombre important de gouffres disséminés aussi bien dans son lit mineur que dans son lit majeur ; son cours s'amenuise pour ne devenir qu'une trace sur les communes de l'aval.

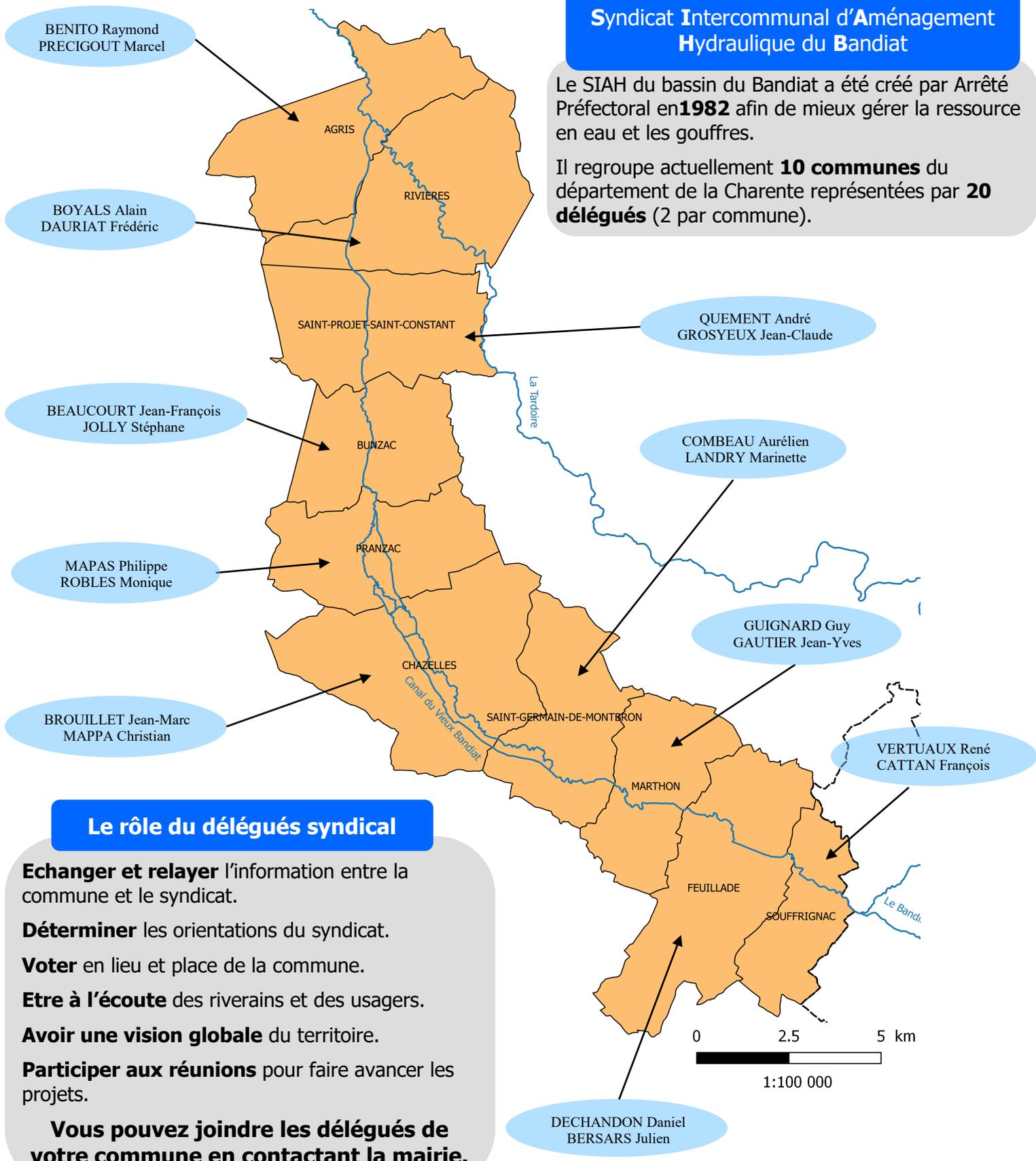


# Le SIAH du bassin du Bandiat

## Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bandiat

Le SIAH du bassin du Bandiat a été créé par Arrêté Préfectoral en **1982** afin de mieux gérer la ressource en eau et les gouffres.

Il regroupe actuellement **10 communes** du département de la Charente représentées par **20 délégués** (2 par commune).



### Le rôle du délégués syndical

**Echanger et relayer** l'information entre la commune et le syndicat.

**Déterminer** les orientations du syndicat.

**Voter** en lieu et place de la commune.

**Etre à l'écoute** des riverains et des usagers.

**Avoir une vision globale** du territoire.

**Participer aux réunions** pour faire avancer les projets.

**Vous pouvez joindre les délégués de votre commune en contactant la mairie.**



# La DIG et Le PPG

## La Déclaration d'Intérêt Général

La Déclaration d'Intérêt Général (**DIG**) est une procédure instituée par la loi sur l'eau de 1992 qui permet à un maître d'ouvrage d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages et installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant l'aménagement et la gestion de l'eau.

L'entretien du cours d'eau et des berges incombe aux propriétaires riverains. La mise en place d'une DIG permet au SIAH d'intervenir sur des propriétés privées riveraines des cours d'eau, notamment pour palier les carences des propriétaires dans l'entretien des cours d'eau.

Pour pouvoir bénéficier du caractère d'intérêt général, le document est soumis à une **enquête publique** et nécessite une **décision préfectorale**.



## Le Programme Pluriannuel de Gestion

Le Plan Pluriannuel de Gestion (**PPG**) constitue la planification pluriannuelle, structurée et cohérente des interventions et moyens, mis en oeuvre par une collectivité territoriale, gestionnaire de cours d'eau pour répondre à des **enjeux d'intérêt général** précisément identifiés.

L'établissement du PPG repose sur la base d'un état des lieux précis des différents compartiments de la rivière tels que sont la ripisylve, le lit mineur, le lit majeur, les annexes et zones humides en lien avec le cours d'eau. Ce travail d'analyse est corrélé aux données recueillies à l'échelle du bassin-versant.

Le PPG définit des actions visant à répondre aux objectifs définis dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (**SDAGE**) et de la Directive Cadre sur l'Eau (**DCE**) pour atteindre le **bon état des eaux** avant 2015 et par dérogation 2021 et 2027.

## PPG 2012-2018 du bassin du Bandiat

Sur le bassin du Bandiat, les enjeux identifiés sont les suivants :

- ⇒ Maintenir et améliorer les **fonctionnalités écologiques** du cours d'eau (quantité et qualité de l'eau),
- ⇒ Maintenir les conditions de **sécurité publique** (ouvrages hydrauliques jouant un rôle majeur dans la propagation et l'extension des crues, gestion de la végétation...),
- ⇒ Valoriser les actions du syndicat par de la **communication**.

Afin de répondre à ces enjeux le SIAH a mis en place un programme d'actions :

⇒ Communication	Plaquette d'information, réunions publiques et panneaux d'information.
⇒ Gestion de l'eau en période d'étiage	Créer des répartiteurs sur les gouffres pour maintenir l'eau sur l'aval du Bandiat.
⇒ Intervention sur un gouffre dans le lit mineur	Maintenir le fonctionnement du gouffre (infiltrations) tout en limitant les érosions.
⇒ Intervention sur les ouvrages	Mise en place d'un protocole de gestion des vannes, d'échelles limnigraphiques et études de l'avenir des seuils.
⇒ Analyses sédimentaires	Détermination de la qualité sédimentaire.
⇒ Gestion de la végétation	Renouvellement régulier et équilibré de la ripisylve. Plantation d'essences locales.
⇒ Aménagements de points d'abreuvement pour le bétail et pose de clôtures	Mise en place d'abreuvoirs gravitaires, de pompes de prairie ou de descentes au cours d'eau. Pose de clôtures électriques ou barbelés.
⇒ Intervention sur les zones humides	Gestion de la Znieff des Vieilles Vaures (CREN Poitou-Charente).
⇒ Gestion des espèces envahissantes exogènes	Lutte contre le ragondin (FDGDON), prospection annuelle contre l'apparition d'espèces





## Zoom sur ... Les gouffres

### Le Karst de la Rochefoucauld

Le terme « **karst** » est originaire de la région éponyme du Carso ou Kras, haut-plateau calcaire situé entre l'Italie, la Slovénie et la Croatie.

Le karst de la Rochefoucauld est un ensemble géologique qui couvre un territoire de **500 km<sup>2</sup>** sur les bassins de la Tardoire, du Bandiat et de la Bonnieure.



Gouffre dans la forêt de la Braconne



Gouffre au lieu dit « les Pinonnes »

### Les gouffres

Le sous-sol, composé de calcaires très fissurés, permet la formation de galeries qui, reliées les unes aux autres, forment un **réseau souterrain**.

Les nombreux gouffres présents le long du Bandiat, permettent l'infiltration de l'eau qui rejaille quelques **dizaines de kilomètres** plus loin au niveau des **sources de la Touvre**.

Les resurgences de la Touvre servent notamment à **l'alimentation en eau potable** pour l'agglomération d'Angoulême.

En période d'étiage, on peut facilement observer l'eau disparaître dans le sol.

### Les partenaires

RÉGION  
AQUITAINE  
LIMOUSIN  
POITOU-CHARENTES

AGENCE DE L'EAU  
ADOUR-GARONNE  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU DOMAINE  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CHARENTE  
LE DÉPARTEMENT

### CONTACTS

Président  
Daniel Dechandon  
Tél. : 07 82 13 16 33

Technicien de Rivière  
Emmanuel ROJO-DIAZ  
Tél. : 06 73 85 92 77

Technicien de Rivière  
Quentin VIAL  
Tél: 07.87.56.68.82

Chef d'équipe  
Robert Khemati  
Tél. : 06 71 95 62 95

Secrétaire  
Chantal Versavaud  
Tel: 05 45 70 21 18